



PALMCI
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 20 406 297 497 FCFA
Siège Social : Abidjan, zone industrielle,
Boulevard de vridi, 18 BP 3321 Abidjan 18

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeuudi 9 mai 2019 à 09 heures 30, à la Salle de Conférence de la CRRAE-UEMOA**, sise à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
3. Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE- Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du report à nouveau ;
5. Affectation du résultat de l'exercice ;
6. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi ;

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra

se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du **25 avril 2019**.

Le Conseil d'Administration